



Exhumation d'une urne dont la concession est échue

Par **tara67**, le **11/08/2016** à **21:31**

bonjour,

j'ai un enorme souci, mon papa est deceder en 1999 il a etez incineré selon sa volonter, ma soeur a pris l'urne sans mon accord et a pris une concession dans le departement a coté 68 pour une duree de 15 ans. il y a quelque jour je recoit un appel me demandant de payer la concession car celle ci est echu depuis 2014. j'ai fait le necessaire pour le rappatriement de l'urne dans ma commune, mais voila il m'est interdit selon la mairie de mulhouse de recuperer l'urne a mon papa sans l'autorisation signer de ma soeur vue que c'est elle qui a pris le contrat de concession, ont ma dit vue quel na pas renouveler le contrat j'ai pas a lui demander l'autorisation de l'exumation vue que celui ci est echu. pouvez vous m'indiquer quel son mes recours, car d'ici decembre si aucune decision est prise la commune va exhumer l'urne et le louer a une autre et dieu sait ou ira l'urne,

merci d'avance de votre aide.